

Fiche

Les frontières de la France dessinent le contour de territoires particuliers, eu égard aux relations privilégiées qu'ils entretiennent avec d'autres. Leurs caractéristiques communes ne sauraient pourtant dissimuler des dynamiques différenciées. Les usages de la frontière se transforment avec la mondialisation : de ligne à défendre, elle est parfois devenue une zone de flux redoublés, comme c'est le cas de la frontière franco-allemande. Dans quelle mesure la construction communautaire permet-elle l'émergence de nouveaux territoires transfrontaliers ?

I. La multiplicité des frontières françaises

Il faut situer le territoire national dans son contexte : la France possède **plus de 4 000 km de frontières** avec ses voisins, dont la plus longue dyade (segment de frontière entre deux États), qui la sépare du Brésil. Le caractère pluri-continental de la France explique les problématiques extra-européennes qui peuvent émerger de l'étude de ses territoires frontaliers.

À ces périphéries s'opposent **des frontières au cœur du territoire européen** comme celles de l'Est métropolitain. Leur incarnation dans le paysage s'est parfois atténuée avec la disparition des contrôles aux frontières systématiques, à la suite de l'entrée en vigueur des accords de Schengen en 1995. Toutefois, elles continuent de séparer légalement des zones aux politiques fiscales, sociales, ou environnementales différentes. Si l'Union européenne tend à une harmonisation des dispositions réglementaires à l'échelle du continent, les territoires frontaliers offrent toujours l'occasion de profiter de certains avantages.

 Exercice n°1

Frontière franco-allemande



© U. J. Alexander/iStock

II. Un espace d'échange

Le **réseau autoroutier européen** offre de nombreuses voies de franchissement des frontières. Cependant, le territoire transfrontalier se construit d'abord par les acteurs qui y vivent, y travaillent et y développent des formes sociales particulières. Les acteurs peuvent ainsi agir en agents économiques calculant les coûts et profits qu'ils peuvent obtenir de **l'effet frontière**. Le Jura français offre par exemple des prix de l'immobilier bien moins élevés que Genève, tout comme Thionville par rapport au Luxembourg.

Les frontières sont donc des lieux de passage quotidiens pour des travailleurs effectuant **leurs mobilités pendulaires**. Environ 40 %

des habitants de Thionville franchissent ainsi quotidiennement la frontière avec le Luxembourg voisin. Les territoires frontaliers français sont les émetteurs de mobilités quotidiennes majeures à destination de l'Allemagne, de la Belgique ou de Monaco. Les pratiques sociales varient selon les circonstances réglementaires. Par exemple, l'installation de nombreuses maisons closes à la Jonquera en Catalogne espagnole est en grande partie soutenue économiquement par une clientèle masculine française. Des trafics illégaux s'organisent autour des tabacs et alcools, profitant, par exemple à Andorre, d'une taxation moindre.

III. Des territoires communautaires ?

L'Union européenne peut apparaître comme **un acteur majeur de l'aménagement des territoires transfrontaliers**. Le programme Interreg concerne 54 espaces européens, dont 14 en France. Financé par le **FEDER** (Fonds européen de développement régional), il cherche à promouvoir de bonnes pratiques de développement. Le programme Alcotra entre la France (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et l'Italie (Piémont, vallée d'Aoste, Ligurie) finance plusieurs dizaines de projets environnementaux (développement de mobilités durables) ou sociaux (création de formations professionnalisantes).

Dans les Pyrénées, pour faire face au manque de ressources médicales, un hôpital a été construit en Espagne en 2014 à 2 km de la frontière, avec un financement européen et de nombreux employés français. Grâce à la coopération transfrontalière, les procédures pour faire reconnaître la nationalité française des enfants ont été simplifiées pour les familles françaises dont les mères accouchent en cet hôpital de Puigcerdà.

L'Union européenne finance des projets de transports aux échelles locales qui ont parfois **une haute valeur symbolique** : en 1997 s'ouvre un réseau de tram franco-allemand entre Sarreguemines et Sarrebruck. L'Union européenne se manifeste en effet dans ces espaces transfrontaliers, notamment en ce qui concerne les questions environnementales, qui ne peuvent être toutes considérées à l'échelle nationale. Les parcs transfrontaliers de préservation des écosystèmes se multiplient ; le Parc marin international des Bouches de Bonifacio devrait par exemple voir le jour entre la Corse et la Sardaigne pour préserver cette zone des pollutions marines.

 Exercice n°2

IV. La France et les frontières externes de l'Union européenne

Si la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne crée une nouvelle frontière extracommunautaire aux portes de la France, celle-ci gère avec ses départements et régions d'outre-mer (DROM) de nombreuses autres frontières extérieures. L'Union européenne est présente dans ces territoires, souvent marginalisés économiquement, avec des programmes de développement financés par les fonds de cohésion.

Les discontinuités encore très fortes avec les pays voisins, comme le Brésil ou les Comores, provoquent des flux migratoires importants. Les territoires peuvent apparaître alors comme des espaces de fermeture, avec une multiplication des contrôles aux frontières. Pourtant, le fleuve Maroni ne constitue pas une barrière infranchissable depuis le Suriname vers la Guyane, tandis que la proximité des Comores permet de nombreux passages jusqu'à Mayotte. **La coopération transfrontalière** a alors lieu avec les pays voisins, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane. Elle n'est pourtant pas sans accroc, notamment dans le cas de Mayotte, dont la possession est revendiquée par l'union des Comores.

Deux tiers des expulsions du territoire français se font depuis le département de Mayotte vers les Comores, pour réduire l'immigration illégale. En 2018, les autorités comoriennes refusent le retour des « expulsés » puisqu'elles considèrent Mayotte comme comorienne.

Zoom sur...

Interface ou marge du territoire national ?

L'espace frontalier apparaît dans sa diversité en France. Il ne peut être question d'un modèle unique, tant les voisins directs sont différents. La frontière est parfois totalement intégrée au développement d'une région, et les métropoles tirent avantage de l'effet d'interface. Une large gamme de services à l'échelle de l'Europe s'est ainsi développée à Lille, la ville profitant de sa proximité avec la Belgique et la région londonienne grâce à l'Eurostar.

À l'opposé, la Guyane connaît une surveillance renforcée pour fermer la frontière contre l'immigration illégale et l'orpaillage interdit. L'armée française est déployée dans cette marge nationale pour tenter d'y faire respecter la loi malgré une géographie particulière, celle de la forêt équatoriale, et en l'absence d'infrastructures de transports modernes.

Entre ces extrêmes, les situations sont très diverses et les réflexions sur l'aménagement sont anciennes. Les communautés frontalières n'ont pas attendu l'Union européenne pour conclure des accords locaux, comme les « lies et passeries » pyrénéennes qui règlent les usages des vallées franco-espagnoles, notamment des pâturages. Remontant au Moyen Âge, elles sont aujourd'hui gérées par une Commission internationale des Pyrénées en vigueur depuis 1875.

L'eurométropole lille-kortrijk-tournai

Depuis 2008, l'eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai regroupe les autorités de Lille Métropole, du Hainaut occidental et du sud de la Flandre occidentale pour assurer un développement du territoire transfrontalier et faciliter la vie des habitants. Disposant d'un budget propre, elle s'occupe de plusieurs projets dans le domaine de la mobilité. Elle organise des connexions entre les différents systèmes et développe les emplois en favorisant les contacts entre entreprises et travailleurs de chaque côté de la frontière. L'eurométropole construit aussi une politique culturelle exploitant le potentiel de la frontière : en 2013 sont ainsi célébrés les « 300 ans de frontière » (traité d'Utrecht de 1713) pour mettre en avant une identité culturelle commune.

L'aménagement de la place transfrontalière Jacques-Delors sur les communes de Menin (Belgique) et d'Halluin (France) est également un symbole de cette identité partagée. Mettant en scène la continuité urbaine par-delà les frontières nationales, elle s'accompagne de nouveaux espaces de transports en commun pour améliorer la liaison au centre métropolitain. Sur 1,3 million d'euros nécessaires à ce projet, 430 000 ont été financés par l'Union européenne.